****

**RÈGLEMENT DU 5ème TOURNOI RÉGIONAL**

**DE DOUBLES DE LA CHAUSSÉE ST VICTOR**

**19 et 20 Novembre 2022**

**par Top de R6 à NC**

**1 :** Le tournoi est autorisé par la FFBaD et le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) édité la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

**2 :** Le tournoi se déroulera le **samedi 19 et dimanche 20 Novembre 2022** au gymnase Montprofond sur 5 terrains. Le samedi se déroulera les tableaux de Doubles-Hommes et Doubles-Dames en intégralité. Le dimanche se déroulera les tableaux de mixtes en intégralité.

**3 :** Tout participant à la compétition doit être licencié compétition à la FFBaD le jour de son inscription.

**4 :** Le Juge-Arbitre de la compétition est **Aurélien Fort**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout participant ne respectant pas les règlements cités à l’article 1.

**5 :** La compétition de niveau régionale est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories **Cadet, Junior, Senior** et **Vétéran** dans les séries **de R6 à NC** pour les tableaux **Double Homme, Double Dame et Double Mixte**.

**6 :** Mode de compétition par TOP : en fonction du nombre d’inscrits, tous les tableaux se disputeront dans la mesure du possible avec une phase de qualification en poules de 3, 4, 5 ou 6 paires suivie d’une phase en élimination directe pour le tableau final.

**7 :** Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas d’affluence importante, ils se réservent le droit de de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d’en modifier le mode d’élimination. Une liste d’attente sera constituée, tenant compte de l’ordre de réception du moyen de paiement (chèques, virements ou paiement en ligne sur Badnet).

**8 :** Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs d’une même paire sera autorisé afin de pouvoir respecter l’article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) : dans un même tableau, le CCPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

**9 :** Le comité d’organisation se réserve la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes, si le nombre d’inscrits est trop élevé ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

**10 :** Toutes les inscriptions devront de faire sur Badnet avant le **10 novembre 2022** accompagné du paiement

soit :

Par chèque à l’ordre de l’**ASJ Badminton** envoyé à Audrey Morisset, 2 rue des écoles 41000 St Sulpice de Pommeray

 Par virement : IBAN : FR76 1440 6032 3090 0242 4616 656 en précisant **les noms et le Club des joueurs**

 Par paiement en ligne sur Badnet.

 Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou mail. Pour une équipe de double la date d'inscription prise en compte est celle du dernier inscrit.

**11 :** Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement sera celui à J-7 soit **le 11 novembre 2022**.

 Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **13 novembre 2022**

**12 :** Tout joueur inscrit doit payer **15 euros** pour 1 tableau, **20 euros** pour deux tableaux dont 2 € reversé à la Fédération.

**13 :** Les joueurs peuvent s’inscrire avec X en double sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

**14 :** Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d’organisation se réservant le droit de modifier l’ordre des matchs en cas de nécessité et avec l’accord du Juge-Arbitre.

**15 :** Tout joueur s’inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l’organisateur au plus vite :

## *si l’annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d’inscription à la condition d’avoir prévenue la personne responsable des inscriptions ;*

## *si l’annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l’article 3.2.5.2.*

## Le joueur doit alors envoyer, dans les **cinq jours** suivants la compétition, un justificatif à la ligue **Badminton Centre-Val de Loire** à l’adresse 6 bis, rue des Urbets 18000 Bourges. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l’organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d’inscription si le motif est légitime.

**16 :** Le remboursement des droits d’inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d’un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

**17 :** Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu’aux finales.

**18 :** Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n’étant affiché qu’à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires comme modifier l’ordre des matchs en cas de nécessité afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

**19 :** Les convocations sont envoyées par courriel à l’adresse de contact portée sur la fiche d’inscription. En cas d’envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

**20 :** Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l’heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l’organisateur sous peine d’être déclaré forfait lors de son premier match.

 **21 :** Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

**22 :** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d’un justificatif écrit.

**23 :** À l’appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débuter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l’appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

**24 :** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l’appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

**25 :** Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence. A l’appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

**26 :** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

**27 :** Le temps de repos entre deux matchs est de 20 à 30 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du Juge-Arbitre.

**28 :** Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées dans la salle.

**29 :** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d’organisation.

**30 :** Les joueurs fourniront, à parité, les volants pour accomplir leurs matchs respectifs.

 Le volant officiel de la compétition sera le volant RSL grade 3 pour le volant plume.

 En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel sera le seul autorisé et il sera en vente dans la salle.

**31 :** Rappel pour les participants mineurs à la compétition > Article 2.14 du Règlement Général des Compétitions édité par la FFBaD : *"****Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d’un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d’une autorisation délivrée par l’autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l’accompagnement des mineurs****".*

**32 :** Tout joueur en possession d’une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

**33 :** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

**34 :** Droit à l‘image : les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication.

**35 :** Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

**36 :** Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l’acceptation de tous les articles du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devront respecter le règlement intérieur propre à la salle.